



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2019-034

PUBLIÉ LE 21 MARS 2019

Sommaire

DDFIP

32-2019-02-01-010 - DELEGATIONS SIE AUCH MIRANDE 20190201 (8 pages)

Page 3

DDFIP

32-2019-02-01-010

DELEGATIONS SIE AUCH MIRANDE 20190201

Délégation de signature SIE AUCH-MIRANDE



Arrêté portant délégation de signature

La Chef de service comptable du service des impôts des entreprises de AUCH-MIRANDE (32),

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L.257 A ;

Arrête :

Art. 1^{er} - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises dont les noms suivent :

Mme BERASTEGUI Myrielle Inspecteur des finances publiques.

M FOGHIN Didier Inspecteur des finances publiques .

Mme PERSONNE Catherine Contrôleuse des finances publiques.

Mme ANDRIEU Florence Contrôleuse des finances publiques.

M.GERS William Contrôleur des finances publiques.

Art. 2.- Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service des impôts des entreprises de AUCH-MIRANDE à AUCH et dans l'annexe de MIRANDE

A AUCH, le 01 février 2019.

Madame la Chef de Service comptable du Service des impôts des entreprises d'AUCH-MIRANDE.

Marie Paule PROST.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
GERS
2 Place Jean DAVID
BP 80302
32007 AUCH CEDEX

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gers,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée par **Madame la Responsable du SIE de AUCH-MIRANDE** à l'effet de prendre, au nom du Directeur Départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction

- aux inspecteurs des finances publiques dont les noms suivent, dans la limite de 15 000€.

Mme Myrielle BERASTEGUI

- **M. Didier FOGHIN**

Toutefois, la délégation pour admission, admission partielle ou rejet ne peut être appliquée pour des réclamations portant sur des impositions consécutives à :

- des opérations de contrôle fiscal ;

- des rehaussements opérés suivant une procédure d'imposition d'office.

Article 2 - Délégation de signature est donnée par **Madame la Responsable du SIE de AUCH-MIRANDE** à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction.

-aux contrôleurs des finances publiques dont les noms suivent , dans la limite de 10 000€

- **Mme Anne-Marie BERGES**

- **Mme Sandrine ALARY**

- **Mme Patricia DELFAU**

- **M. William GERS**

- **Mme Catherine PERSONNE.**

- **Mme Isabelle LEBRETON HAMON**

- **Mme Marie José MATIGNON-ROLDAN**

M. Stéphane FAURE

Mme Florence ANDRIEU

- **M. Jérôme TAITARD**

- **M. Vincent PERSONNE**

- **Mme Mélanie MORIN.**

M Maxime HAHUSSEAU

- **Mme Béatrice BAYONA**

Mme Véronique SAMALENS

- **M. Anne Marie MONY**


**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

To

Toutefois la délégation pour admission, admission partielle ou rejet ne peut être appliquée pour des réclamations portant sur des impositions consécutives à :

- des opérations de contrôle fiscal ;
- des rehaussements opérés suivant une procédure d'imposition d'office.

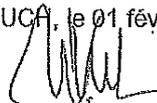
Article 3 – En cas d'absence de Madame la Responsable du SIE, délégation de signature est donnée dans les conditions et limites fixées par la délégation automatique accordée aux responsables de service

À Mme Myrielle BERASTEGUI Inspectrice des finances publiques

à M Didier FOGHIN Inspecteur des finances publiques

Article 4 - Le présent arrêté sera affiché dans les locaux où l'activité est exercée.

A AUCH, le 01 février 2019



Le Chef de service comptable,

Marie-Paule PROST



Direction générale des Finances publiques

SIE de AUCH-MIRANDE.....

Le Chef de service comptable du SIE de
AUCH-MIRANDE

à

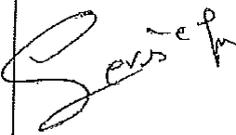
Monsieur le Directeur Départemental
Des Finances Publiques

DELEGATIONS SPECIALES

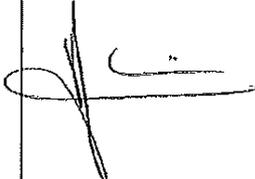
B - Comptabilité

Signatures et paraphes	
 	<p>MME Myrielle BERASTEGUI Inspectrice des finances publiques</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De signer les documents comptables à transmettre à la DDFIP (• De signer les 3800 • De signer les avis de compensations • De signer les certificats de recettes
 	<p>M., Foghin Didier Inspecteur des finances publiques</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De signer les documents comptables à transmettre à la DDFIP • De signer les 3800 • De signer les avis de compensation. • De signer les certificats de recettes

C - Recouvrement de l'impôt

Signatures et paraphes	
 	<p><u>Mme MYRIELLE BERASTEGUI, Inspectrice des finances publiques</u></p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De signer des délais de paiement jusqu'au seuil de 10000€, de dette totale et 6 mois de délais. • De signer les demandes de renseignements • De signer les actes de poursuites : commandements, saisies • De signer les ATD, • De signer les mainlevées d'ATD • De me représenter devant le Tribunal de Grande Instance, et le Tribunal de Commerce • De signer les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif. • De signer les attestations fiscales (bordereaux de situation). • De signer les certificats fiscaux pour les entreprises candidates à des marchés publics • De signer les bordereaux d'envoi et accusés réception.
 	<p><u>M.FOGHIN Didier Inspecteur des finances publiques.</u></p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De signer des délais de paiement jusqu'au seuil de 10000€, de dette totale et 6 mois de délais • De signer les demandes de renseignements • De signer les actes de poursuites : commandements, saisies. • De signer les ATD, les mainlevées d'ATD • De me représenter devant le Tribunal de Grande Instance, et le Tribunal de Commerce • De signer les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif • De signer les attestations fiscales (bordereaux de situation). • De signer les certificats fiscaux pour les entreprises candidates à des marchés publics • De signer les bordereaux d'envoi et accusés réception.

D- Recouvrement de l'impôt

Signatures et paraphes	
 C.P.	<p><u>Mme PERSONNE Catherine Contrôleur des finances publiques</u></p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none">• De signer des délais de paiement jusqu'au seuil de 1000 € et de 3 mois de délais• De signer les demandes de renseignements.• De signer les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif.• De signer les bordereaux d'envoi et accusés réception
F.A. 	<p><u>Mme ANDRIEU Florence Contrôleur des finances publiques</u></p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none">• De signer des délais de paiement jusqu'au seuil de 1000 € et de 3 mois de délais• De signer les demandes de renseignements• De signer les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif.• De signer les bordereaux d'envoi et accusés réception
 W.G.	<p><u>M. William GERS Contrôleur des finances publiques</u></p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none">• De signer des délais de paiement jusqu'au seuil de 1000 € et de 3 mois de délais• De signer les demandes de renseignements• De signer les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif.• De signer les bordereaux d'envoi et accusés réception

Vous trouverez, ci-dessus, en regard de leur nom, un spécimen de la signature et du paraphe de chacun de mes mandataires.

A AUCH, , le 01 Février 2019

Myrielle BERASTEGUI



Didier FOGHIN



Catherine PERSONNE



Florence ANDRIEU.



La Chef de service
comptable



Marie Paule PROST

William GERS



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



DELEGATIONS DE SIGNATURE

LISTE DES AGENTS DE LA DIRECTION BENEFICIAIRE D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux fiscal)

Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande auprès de M. Pascal CANO, Contrôleur des finances publiques

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE AUCH-MIRANDE

Mme Myrielle BERASTEGUI	Inspectrice des finances publiques	01/02/2019	M. Didier FOGHIN	Inspecteur des finances publiques	01/02/2019
Mme Anna Marie BERGES	Contrôleuse principale des finances publiques	01/02/2019	M. Jérôme TAITARD	Contrôleur des finances publiques	01/02/2019
M. Maxime HAHUSSEAU	Contrôleur des finances publiques	01/02/2019	MME Isabelle LEBRETON HAMON	Contrôleuse des finances publiques	01/02/2019
Mme Marie-Josée MATHIGNON-ROLDAN	Contrôleuse Principale des finances publiques	01/02/2019	MME Mélanie MORIN.	Contrôleuse des finances publiques	01/02/2019
Mme Patricia DELFAU	Contrôleuse Principale des finances publiques	01/02/2019	MME Cathy PERSONNE	Contrôleuse des finances publiques	01/02/2019
Mme Sandrine ALARY	Contrôleuse Principale des finances publiques	01/02/2019	M Stéphane FAURE	Contrôleur Principal des finances publiques	01/02/2019
M Vincent PERSONNE	Contrôleur des finances publiques	01/02/2019	Mme Florence ANDRIEU	Contrôleuse des finances publiques	01/02/2019
Mme Anne Marie MONY	Contrôleuse des finances publiques	01/02/2019	Mme Béatrice BAYONA	Contrôleuse des finances publiques	01/02/2019
M William GERS	Contrôleur des finances publiques	01/02/2019	Mme Véronique SAWALENS	Contrôleuse des finances publiques	01/02/2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA LISTE : 01/02/2019

Le Chef de service comptable
Marie-Paule PROST



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS